

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19 MARS 2024

### OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

TITUS Finance SAS

- agissant de concert avec la société Immobilière Michelet II S.A. et Madame Marie-Catherine Sulitzer -

PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

### MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ TITUS FINANCE SAS

**Prix de l'offre publique de retrait : 10,40 € par action F.I.E.B.M.**

**Durée de l'offre publique de retrait : 10 jours de négociation**

**Le calendrier de l'Offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers conformément aux dispositions de son règlement général**



Le présent communiqué a été établi par TITUS Finance SAS et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de retrait du 19 mars 2024, apposé le visa n°24-076 sur la note d'information établie par TITUS Finance SAS (l'« **Offre** »). La note d'information engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

## AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'Offre, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions d'un tel retrait obligatoire étant déjà réunies. Les actions de la société Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à TITUS Finance, moyennant une indemnisation égale au prix proposé dans le cadre de l'Offre (soit 10,40 euros par action F.I.E.B.M. nette de tous frais).

Tous les actionnaires de F.I.E.B.M. (y compris, sans que cela ne soit exhaustif, les mandataires, fiduciaires ou dépositaires), qui transmettraient, ou envisageraient de transmettre ou seraient tenus par une obligation contractuelle ou légale de transmettre ce document et/ou les documents l'accompagnant dans une juridiction située en dehors de la France, devront lire attentivement la Section 2.8 (« Restrictions concernant l'Offre Publique de Retrait à l'étranger ») de la note d'information avant d'effectuer une quelconque action.

La note d'information doit être lue conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec la présente Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de TITUS Finance SAS (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF le 19 mars 2024 et complètent la note d'information établie par TITUS Finance SAS. Le Document Autres Informations est mis à la disposition du public ce jour et est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de F.I.E.B.M. (<https://fiebm.com/index.html>) et peut être obtenu sans frais auprès de F.I.E.B.M. (26 avenue des Romarins - 13620 Carry-le-Rouet) et auprès d'ODDO BHF SCA (12 boulevard de la Madeleine – 75009 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

\*\*\*\*\*

### ***Avertissement***

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres de la société F.I.E.B.M.*

*Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. TITUS Finance SAS décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*